



RÉPUBLIQUE **FRANCAISE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Syndicat mixte

Séance du vendredi 9 décembre 2022

Artois Mobilités

Le vendredi 9 décembre 2022 à 10h30, les membres du comité syndical d'Artois Mobilités étaient réunis.

La présidence a été assurée par M. Laurent DUPORGE, président, assisté de M. David THELLIER, 1et viceprésident, de M. Christophe PILCH, 2° vice-président et de M. Alain DUBREUCQ, 3° vice-président.

de

Régulièrement convoqué

le:

2 décembre 2022

Titulaire(s) présent(s)

CABBALR

d'agglomération

Béthune-Bruay. Artois romane):

Lys

M. David THELLIER; M. Daniel LEFEBVRE; M. Jean-Pierre SANSEN; M. Ludovic IDZIAK

CAHC (communauté d'agglomération de Hénin-Carvin) : Mme Valérie CUVILLIER ; M. Christophe PILCH CALL (communauté d'agglomération de Lens-Liévin): M. Pierre CHÉRET; M. Alain DUBREUCQ;

M. Laurent DUPORGE; M. Dominique RÉAL; M. Daniel KRUSZKA

Objet:

(Point 1) Ouverture de crédits provisoires - Exercice 2023

Titulaire(s) absent(s) / excusé(s)

CABBALR: ; M. Julien DAGBERT; M. Bruno CHRÉTIEN

CAHC: M. Steeve BRIOIS; M. Philippe KEMEL; M. Daniel MACIEJASZ; Mme Valérie BIEGALSKI; M.

Charly MÉHAIGNERY

CALL; M. Jean-Marc TELLIER; M. Alain SZABO

(communauté

RÉSULTAT DU VOTE:

Nombre de titulaires en exercice:

Suppléant(s) présent(s)

CABBALR: Maurice LECOMTE

21

CAHC: Néant CALL: Néant

Nombre de titulaires présents :

11

Suppléant(s) absent(s) / excusé (s)

Nombre de suppléants

présents :

CABBALR: Mme Véronique CLÉRY; M. Bernard DELETRE; M. Bertrand LELEU; Mme Janine PROOT; M. Gaëtan VERDOUCQ

CAHC: Mme Kataline BIGOTTE; M. Régis DELATTRE; M. Bernard DELIERS; M. Alain MASSON;

Nombre de suppléants

M. Nicolas MOREAUX; Mme Marine TONDELIER; M. Marcello DELLA FRANCA

votants: 1

CALL: M. Alain BAVAY; M. Christian CHAMPIRÉ; M. Joachim GUFFROY; Mme Samia SADOUNE;

M. Stéphane SIKORA; M. Bruno TRONI; Mme Nadine DUCLOY.

Pouvoir(s):

Pouvoirs: Mme Valérie BIEGALSKI a donné pouvoir à Christophe PILCH; M. Jean-Marc TELLIER a donné pouvoir à M. Pierre CHÉRET; M. Charly MEHAIGNERY a donné pouvoir à Laurent DUPORGE.

Nombre total de votants:

Suppléances: M. Julien DAGBERT a été suppléé par M. Maurice LECOMTE;

15

Secrétaire de séance : M. Daniel LEFEBVRE

Accusé de réception du contrôle de légalité

Administration: Paskal BARBELETTE; Quentin DENOYELLE; Benoît DESCAMPS; Élise POUILLET; Fabrice SIROP; Stéphanie HUBINET

Le: 13/12/2022

Publication

13/12/2022

Certifié exécutoire

13/12/2022

LE COMITÉ RAPPELLE que conformément aux articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa notification et/ou de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- À compter de la notification de la réponse d'Artois Mobilités ;

- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai.

2022/66/CS



DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

Objet : Approbation du lancement de l'électrification de la Bulle 3

Le comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu le code des transports,

Vu la Loi d'Orientation des Mobilités du 26 décembre 2019,

Vu le décret n° 2021-1491 du 17 novembre 2021 relatif aux obligations d'achat ou d'utilisation de véhicules à faibles et à très faible émissions,

Considérant que la Loi d'Orientation des Mobilités impose aux autorités organisatrices de la mobilité de renouveler leur parc de véhicules de transport en commun avec des véhicules dit « à faibles émissions (VFE) ou « à très faibles émissions (VTFE) »;

Considérant qu'Artois Mobilités souhaite poursuivre le renouvellement de son parc de véhicules en utilisant des technologies « vertes » ;

Considérant que la ligne de BHNS « Bulle 3 » a été identifiée en vue de son électrification,

Considérant qu'après avoir réalisé une procédure de sourcing, la solution consistant à l'aménagement de bornes de recharges au sein des dépôts de bus de Grenay et de Hénin-Beaumont est apparue la plus pertinente,

Considérant que la technologie retenue pour la réalisation du projet est la charge lente avec un système de « smart charging » optimisant la gestion et l'utilisation de l'énergie,

Considérant qu'Artois Mobilités envisage de procéder à l'acquisition de bus électriques via la Centrale d'Achat du Transport Public ;

Vu l'exposé du président,

Et après en avoir délibéré,

Article 1er: APPROUVE le lancement du projet d'électrification de la ligne de BHNS « Bulle 3 ».

Article 2 : APPROUVE la solution d'électrification consistant à l'aménagement de bornes de recharges au sein des dépôts de bus et le système de « smart charging » ainsi que l'acquisition de bus électriques par la Centrale d'Achat du Transport Public.





<u>Article 3</u>: AUTORISE le Président d'Artois Mobilités à signer tous les documents relatifs à ce projet dans le cadre des délégations du Comité syndical au Président.

Résultat du vote:

Abstention(s):
Pour: Unanimité

Contre:

Fait et délibéré le 9 décembre 2022 Pour extrait certifié conforme. Laurent DUPORGE Président d'Artois Mobilités